



## Paramètres utiles au 1er janvier 2007

### Solidarité

	Montant au 1er janvier 2007	Plafond de ressources au 01/01/2007
<b>ATA</b>	10,22 euros/jour	- Personne seule : 440,86 euros - 2 personnes : 661,29 euros - en plus 132,26 euros ou 176,34 euros (3e enfant)
<b>ASS</b> - taux simple	14,51 euros/jour	Personne seule : 1 015,70 euros Couple : 1 596,10 euros
- majoration (55 ans et 20 ans d'activité ou 57 ans 1/2 et 10 ans d'activité)	6,32 euros/jour	
<b>AER</b>	31,32 euros/jour soit 953,00 euros/mois	Personne seule : 1 503,36 euros Couple : 2 161,08 euros

### Pré retraite FNE

Allocation minimale au 01/01/2007	Pré retraite licenciement	28,91 euros
Montant journalier	Pré retraite progressive	14,46 euros
Allocations maximales (à titre indicatif) du 01/01/2007 au 31/12/2007 Montant journalier		
Pré retraite licenciement FNE	Convention avant le 5 mai 1997	189,58 euros
	Convention après le 5 mai 1997	101,41 euros
Pré retraite progressive FNE	Convention avant le 5 mai 1997	92,58 euros
	Convention après le 5 mai 1997	48,50 euros

### Formation des demandeurs d'emploi

AFF Allocation minimale au 01/07/2006 Montant journalier	10,46 euros
AFF Allocation maximale théorique du 01/01/2007 au 31/12/2007	202,45 euros

## Paramètres utiles au 1er janvier 2007

Montant journalier	
--------------------	--

Tableau synthétique (décrets n° 2002-1163 du 13 septembre 2002 modifié par les décrets n° 2005-221 du 9 mars 2005 et n° 2006-692 du 14 juin 2006)

### Aides pour les personnels des hôtels, cafés et restaurants

Montant de l'aide applicable aux entreprises créées après le 1er janvier 2005, aux entreprises en franchise de TVA, aux entreprises de Guyane et de Saint-Pierre-et-Miquelon

Secteur	NAF	Montant mensuel de l'aide Salaire compris entre le SMIC et le SMIC + 3 %	Montant mensuel de l'aide Salaire supérieur au SMIC + 3 %
Hôtels touristiques avec restaurant	55.1A	114,40 €	90 €
Hôtel de tourisme sans restaurant	55.1C	114,40 €	28,60 €
Autres hôtels	55.1E	114,40 €	28,60 €
Auberges de jeunesse, refuges	55.2A	114,40 €	57,20 €
Exploitation de terrains de camping	55.2C	114,40 €	28,60 €
Autres hébergements touristiques	55.2E	114,40 €	42,90 €
Restauration de type traditionnel	55.3A	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>
Restauration de type rapide	55.3B	114,40 €	67,93 €
Cafés tabac	55.4A	114,40 €	<b>90 €</b>
Débits de boissons	55.4B	114,40 €	<b>90 €</b>
Discothèques	55.4C	114,40 €	71,50 €
Traiteurs, organisations de réception	55.5D	114,40 €	57,20 €
Bowlings		114,40 €	28,60 €
Casinos		114,40 €	28,60 €

Montant de l'aide applicable aux entreprises existantes au 1er janvier 2005

Secteur	NAF	Montant mensuel de l'aide Salaire compris entre le SMIC et le SMIC + 3 %	Montant mensuel de l'aide Salaire supérieur au SMIC + 3 %

## Paramètres utiles au 1er janvier 2007

Hôtels touristiques avec restaurant	55.1A	114,40 €	180 € x part du CA <sup>1</sup> à 19,6 % sur le total du CA (plafonné à 114,40 €)
Hôtel de tourisme sans restaurant	55.1C	114,40 €	28,60 €
Autres hôtels	55.1E	114,40 €	114,40 € x part du CA à 19,6 % sur le total du CA
Auberges de jeunesse, refuges	55.2A	114,40 €	114,40 € x part du CA à 19,6 % sur le total du CA
Exploitation de terrains de camping	55.2C	114,40 €	114,40 € x part du CA à 19,6 % sur le total du CA
Autres hébergements touristiques	55.2E	114,40 €	114,40 € x part du CA à 19,6 % sur le total du CA
Restauration de type traditionnel	55.3A	<b>180 €</b>	<b>180 €</b>
Restauration de type rapide	55.3B	114,40 €	67,925 €
Cafés tabac	55.4A	114,40 €	<b>90 €</b>
Débites de boissons	55.4B	114,40 €	<b>90 €</b>
Discothèques	55.4C	114,40 €	71,50 €
Traiteurs, organisations de réception	55.5D	114,40 €	114,40 € x part du CA à 19,6 % sur le total du CA
Bowlings		114,40 €	28,60 €
Casinos		114,40 €	28,60 €

<sup>1</sup> CA : chiffre d'affaire 2005.